



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-06) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE
CENTRE AQUATIQUE "LE DOME"

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHARDON, Conseiller Municipal.

Présents : , Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE).

Absents : Mme LIBERT-ALBANDEL, M. LAFON .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 1612- 12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le budget primitif 2018 ;

Vu le budget supplémentaire 2018 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » fait apparaître un excédent d'exploitation de 21 281,70 € et un résultat de la section d'investissement de 0€ ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 juin 2019,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, POMMIER, M. STEIN,)

ARTICLE I : Le compte administratif concernant le budget annexe du centre aquatique « le Dôme » pour l'exercice 2018 est approuvé.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement soit 21 281,70 € est affecté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé